

voir un moyen plus sélectif de remettre des centaines de millions de dollars additionnels à ceux qui en ont besoin et nous renforçons les services aux indigents en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Avant de traiter en détail de ce que nous faisons dans chacun de ces domaines, je voudrais dire un mot de la position du NPD en ce qui concerne les pensions de nos personnes âgées. Si je ne m'abuse, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé cet après-midi de l'aspect universel de ce régime. Le Nouveau parti démocratique aura peut-être l'occasion de répondre plus tard ce soir. Mais il me semble que le député voudrait éliminer le supplément de revenu garanti comme méthode d'assistance à nos vieillards. D'après lui, je crois, nous devrions adopter une variante de notre régime de sécurité de la vieillesse, qui consiste à verser \$80 par mois à chacun de nos vieillards, et verser plutôt \$150 par mois automatiquement à quelque 1,700,000 Canadiens. Qu'ils soient démunis ou millionnaires, ils toucheraient tous \$150 par mois.

S'agissant de pensions universelles, à chaque fois qu'on augmente de \$10 les prestations de sécurité de la vieillesse, il en coûte 200 millions de dollars de plus par année; autrement dit, une augmentation de \$80 à \$90 coûterait 200 millions, de \$80 à \$100, 400 millions, etc. On peut facilement calculer ce qu'il en coûterait en un an pour porter les prestations de sécurité de la vieillesse de \$80 à \$150 par mois pour tous ceux qui ont l'âge requis. Si nous prenions, afin d'obtenir les recettes supplémentaires requises, les mesures fiscales nécessaires étant donné que nous sommes déjà en déficit, comme les députés de l'opposition nous le rappellent sans cesse, quelle serait alors l'attitude des députés d'en face? Seraient-ils partisans d'une allocation représentant plus d'un milliard et demi de dollars pour un an, que l'on accorderait d'un seul coup à tout le monde, alors qu'ils savent pertinemment que quantité de Canadiens, autres que les personnes âgées, vivent dans l'indigence? Il ne me semble donc pas que ce soit là une façon pratique de procéder, surtout lorsque bien des gens qui réclament des paiements pour tous parlent en même temps d'un revenu annuel garanti.

• (2020)

Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pas particulièrement relevé ce point dans son discours de cet après-midi. Je ne crois pas qu'il ait abordé la question du revenu annuel garanti. Néanmoins, bon nombre de gens voudraient que des paiements soient consentis à tous sans tenir compte des revenus et il va sans dire qu'en parlant de \$150 par mois vous parlez d'une somme attrayante. Toutefois ces mêmes gens préconisent en même temps le revenu annuel garanti. Que veulent-ils dire par ce genre de revenu au pays? C'est un procédé qui met en jeu le principe de la sélection afin d'assurer des ressources financières à ceux qui en ont le plus besoin. C'est là essentiellement ce qu'est le revenu annuel garanti qui entraîne une évaluation des ressources. Vous pouvez y arriver par un impôt négatif sur le revenu ou verser des paiements à tous et vous faire rembourser les versements en trop au moyen du régime fiscal. Ou vous pouvez effectuer une évaluation des revenus avant le paiement, ce que de fait nous faisons à l'égard du supplément de revenu garanti.

Quoi qu'il en soit et abstraction faite, pour un moment, de ce qu'on entend par revenu annuel garanti, nul doute, monsieur l'Orateur, qu'il faut adopter une méthode sélective, car il faut aussi déterminer de quelle manière nous devrions verser des paiements à ceux qui en ont le plus

besoin. Ceux qui préconisent les paiements universels d'une part et le revenu annuel garanti d'autre part, expriment des termes contradictoires. Il faut les forcer à concilier leurs positions. Quelle voie veulent-ils suivre?

Je suis bien convaincu, et ceux qui réfléchissent à ce problème seront de mon avis, je pense, que nous n'avons tout simplement pas les ressources suffisantes pour adopter la formule des paiements universels et venir à bout du problème de la pauvreté au pays. Le Livre blanc sur la sécurité de revenu que j'ai présenté il y a quelque temps déjà signale que si nous voulons adopter la formule du revenu annuel garanti pour tous les Canadiens et leur fournir un revenu, même au seuil de la pauvreté, comme l'a recommandé le Conseil économique, il en coûterait de 1.5 à 2.5 milliards de dollars de plus que ce que nous dépensons maintenant.

En outre, à peu près 30 p. 100 du budget fédéral est consacré maintenant à l'ensemble de ce domaine. Je le souligne et je demande aux orateurs qui ont parlé de paiements universels et de revenu annuel garanti de regarder les faits en face car comment peut-on concilier les positions qu'ils ont adoptées. Recommanderaient-ils, par exemple, qu'on dépense encore 1.5 milliard pour les vieillards, et en même temps 1.5 et 2.5 milliards aux autres Canadiens qui ont besoin d'aide? Il me semble qu'il s'agit là de montants stupéfiants.

Il faut aussi se rappeler que le gouvernement est en butte aux critiques du Conseil économique, de diverses commissions et comités du Sénat qui ont étudié la pauvreté. A maintes reprises, nous entendons dire qu'une très grosse partie de nos ressources sont consacrées à notre régime de sécurité de revenu sans parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. On parle de paiements universels sans expliquer en même temps d'où nous tirerons les fonds. Ils parlent de paiements universels sans indiquer, en même temps, comment ils entendent mettre cela en harmonie avec la méthode du revenu garanti.

Cela dit, je voudrais faire remarquer que le gouvernement peut être fier, et ce à juste titre, de ce qu'il a accompli dans tout ce domaine, et notamment en ce qui concerne les personnes âgées. En 1957, la pension de la sécurité de la vieillesse était à \$56 par mois. Le gouvernement Diefenbaker est arrivé au pouvoir en 1957. Il y est resté jusqu'en 1963 et il a porté le montant de cette pension à \$65. C'était une augmentation de \$9 en l'espace de six ans environ.

Quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir en 1963, la pension était de \$65, à compter de 70 ans. Nous en avons augmenté considérablement le montant et nous avons créé le supplément de revenu garanti. En 1966, nous avons ajouté \$30 de plus par mois grâce au supplément de revenu garanti. Et nous avons mis en place ce qu'aucun autre gouvernement n'avait jamais fait jusque-là, à savoir l'indexation de 2 p. 100 à l'indice du coût de la vie, laquelle vient s'ajouter à la pension. Il y a environ un an, nous avons apporté au supplément de revenu garanti la plus haute augmentation, à une exception près, de toute l'histoire du Canada. Nous avons porté ce chiffre de \$105 à \$135 pour les célibataires et à \$255 par mois pour les couples dont les deux conjoints ont plus de 65 ans.

J'ajoute que, dans l'intervalle, nous avons ramené graduellement l'âge d'admissibilité de 70 à 65 ans. Ayant moi-même effectué des travaux de recherche sur les régimes de sécurité de revenu des personnes âgées dans tous les autres pays du monde libre, je suis en mesure de confirmer qu'aucun de ces pays n'offre à ses vieillards la protection que notre régime garantit aux Canadiens âgés.